

NOTE D'EVALUATION DE RAP
RENFORCEMENT DES SOINS DE SANTE DE BASE EN ZONES RURALES - PRSSB
ROYAUME DU MAROC

1. Le projet

<u>Evaluation</u>	01/ 93	<u>Prêts</u> B/MAR/SAN/93/45 (20001190000043) et	F/MAR/SAN/93/5 (2100150000521)
<u>Signature des prêts</u>	25/01/93	<u>Mise en vigueur des prêts</u>	02/8/93
<u>Achèvement projet</u>	30/6/2004	<u>RAP</u>	Mai 2005

Le projet de Renforcement des soins de santé de base en milieu rural au Maroc visait, selon le RAP, à soutenir le gouvernement dans ses efforts pour la mise en place progressive d'une politique générale de santé dont le but est la vulgarisation des soins de santé primaires en privilégiant une extension des établissements de soins de santé de base dans les zones enclavées défavorisées et d'accès difficile. De manière spécifique, le projet visait à : (i) accélérer la promotion des soins de santé de base des populations rurales, (ii) soutenir six programmes sanitaires prioritaires destinés à protéger et promouvoir la santé des populations défavorisées, (iii) fournir un soutien dans le domaine de la maintenance des équipements de l'entretien préventif des bâtiments et moyens logistiques et dans la formation des cadres nationaux et des accoucheuses traditionnelles.

Les résultats attendus via les quatre composantes du projet étaient l'extension du réseau d'établissements de soins de santé de base, le renforcement de l'action de six programmes nationaux et le renforcement de dix unités provinciales de maintenance des infrastructures hospitalières et des équipements.

Évalué à l'origine à 43,14 MUC, le projet était financé par le Gouvernement du Maroc à hauteur de 6,40 MUC et par la Banque, à parts égales sur les ressources FAD et BAD, à hauteur de 36,84 MUC. Les activités principales prévues pour la réalisation du projet étaient (i) la construction et/ou la réhabilitation et l'équipement d'hôpitaux, de centres de santé et de logements, (ii) l'acquisition de véhicules, ambulances et motocyclettes, et (iii) la formation du personnel de santé et celui de la Direction des Equipements et de la Maintenance.

Le projet bénéficiait aux populations rurales de dix provinces.

2. Conclusions et appréciations du projet par le RAP

2.1 Principales conclusions : Malgré son long délai d'exécution, le projet a effectivement contribué à l'effort national d'extension de la couverture sanitaire et à l'amélioration des indicateurs démographiques et de santé en zones rurales. Le projet était pertinent dans sa conception et sa mise en œuvre.

2.2. Notation de la performance par le RAP :

La performance de l'Exécution est jugée Satisfaisante malgré le retard enregistré dans l'exécution mais la note moyenne de 2/4 figurant dans le tableau de notation correspond à une performance de qualité Peu Satisfaisante.

La performance de la Banque est jugée Satisfaisante pour la pertinence de son appui et pour la qualité à l'entrée du projet.

La performance opérationnelle est jugée Satisfaisante dans l'ensemble ; le projet a atteint les objectifs qui lui étaient assignés et a su s'adapter aux changements extérieurs intervenus en cours de son exécution.

La performance institutionnelle est jugée globalement Satisfaisante malgré l'exécution du volet formation à hauteur de 10% et quelques déficits en personnel dans les formations sanitaires.

La performance économique n'est pas évaluée dans le rapport.

Le RAP juge l'impact social du projet Satisfaisant avec notamment l'amélioration de la desserte des populations par les établissements de soins ainsi que celle des conditions de travail et de séjour du personnel.

L'impact du projet sur l'environnement est jugé Hautement Insatisfaisant du fait de l'absence de collecte et de traitement appropriés des déchets, le projet ayant été considéré inoffensif pour l'environnement à l'évaluation ex ante.

La probabilité de durabilité des résultats du projet serait Peu Satisfaisante selon le tableau de notation des résultats, desservie notamment par une viabilité technique, opérationnelle et environnementale et un cadre institutionnel de qualité Non Satisfaisante.

2.3 Les enseignements tirés dans le RAP portent sur l'impact négatif sur les résultats du projet conséquent à (i) la décentralisation de la gestion de certaines activités sans renforcement des capacités institutionnelles des structures récipiendaires, (ii) la modification des composantes et activités du projet sans amendement des objectifs et résultats attendus du projet et sans palliatif, (iii) l'absence de suivi de la satisfaction des conditions de prêt, (iv) l'absence de l'étude d'impact sur l'environnement.

Le RAP tire deux types de recommandations, (i) celles relatives à la durabilité des résultats du projet avec notamment l'achèvement des travaux, la maintenance des équipements, le renforcement des capacités institutionnelles (ressources humaines) et environnementales, et (ii) celles susceptibles d'améliorer la qualité des projets futurs en se focalisant sur les études ex ante, les conditionnalités, le suivi et la revue/réajustement à mi-parcours, la bonne et complète exécution des composantes du projet.

3. RAP de l'Emprunteur

Le RAP de l'Emprunteur a été remis à la Banque en mai 2005 qui a fait les commentaires appropriés. L'Emprunteur de son côté n'avait fait aucune observation sur le RAP de la Banque à la date d'édition de ce dernier.

4. Notation de la qualité du RAP

4.1 Conformité formelle à la directive OM 900 du Manuel des Opérations

Le RAP, diffusé 28 mois après la fin des activités du projet et 17 mois après la mission d'achèvement, n'a pas été élaboré dans le délai de 6 mois après achèvement requis par les dispositions en vigueur. Son format est globalement conforme au format préconisé à l'exception des paragraphes concernant l'évaluation globale, les clauses et conditions ainsi que la performance économique qui ne figurent pas dans le chapitre réservé aux performances et résultats.

4.2 Evaluation de la qualité du contenu du RAP

a. Objectifs, conception et qualité à l'entrée du projet

Objectifs et indicateurs de performance (IP)

Le RAP propose une matrice MPDE alors qu'elle n'existait pas dans le rapport d'évaluation du projet (REP). Les objectifs sectoriels et ceux du projet manquent de concision et de précision et

sont différents selon qu'ils figurent dans la matrice ou dans le chapitre 2 du rapport. Dans le rapport, l'énoncé de l'objectif sectoriel et de deux des objectifs du projet couvre l'objet, les moyens et les activités du projet, et l'objectif en soi est difficilement appréhendé dans son essence.

O. Sectoriel dans le rapport : Soutenir le gouvernement dans ses efforts pour la mise en place progressive d'une politique générale de santé dont le but est la vulgarisation des soins de santé primaires en privilégiant une extension des établissements de soins de santé de base dans les zones enclavées, défavorisées et d'accès difficile.

O. S dans la matrice MPDE : Assurer la santé pour tous à travers le développement des soins de santé primaires

O. Projet dans le rapport : (i) accélérer la promotion des soins de santé de base des populations rurales, (ii) soutenir six programmes sanitaires prioritaires destinés à protéger et promouvoir la santé des populations défavorisées, (iii) fournir un soutien dans le domaine de la maintenance des équipements, de l'entretien préventif des bâtiments et moyens logistiques et de la formation des cadres nationaux et des accoucheuses traditionnelles.

O. P. dans la matrice : (i) Vulgariser les soins de santé primaires en privilégiant l'extension du réseau des établissements de santé de base dans les zones enclavées et défavorisées de 10 provinces du RM, (ii) Appuyer six programmes prioritaires nationaux, (iii) assurer la maintenance des équipements et l'entretien préventif des moyens logistiques et des bâtiments.

OPEV propose l'objectif sectoriel d' « Amélioration de l'accès des populations rurales aux soins de santé primaires » avec pour résultat « l'amélioration de la santé des populations rurales » et pour IP les évolutions de l'Espérance de vie à la naissance, de la mortalité et de la morbidité soit nationales, soit dans les zones rurales si de telles statistiques existent.

Les objectifs du projet pourraient être, (i) l'extension et le renforcement du système de prestation des soins de base en milieu rural, (ii) le renforcement de l'action de six programmes sanitaires prioritaires, et (iii) le renforcement de la durabilité des infrastructures et équipements sanitaires avec pour résultats et IP ceux figurant dans la matrice MPDE.

Conception, élaboration

Le RAP a rapidement situé le projet dans le cadre de la politique sectorielle du gouvernement qui visait à étendre la couverture sanitaire dans les zones défavorisées. Cette politique rejoignait celle de la Banque en matière de santé. Le RAP est plutôt descriptif sans analyse approfondie sur la conception du projet, la pertinence des objectifs et moyens mis en place. La conception du projet est indirectement analysée à travers les modifications apportées au projet, dans le chapitre consacré à l'exécution du projet, sans faire ressortir clairement et explicitement les incohérences, les carences et lacunes de l'évaluation ex ante du projet.

Ainsi le RAP rapporte, au paragraphe 3.1.3, que les « conditions étaient pertinentes mais se sont avérées inadaptées au cours de la mise en œuvre du projet du fait de l'application du PAS et de la décentralisation », et précise que « la quasi-totalité des écoles professionnelles du pays étaient fermées depuis les années 1980 en raison des restrictions budgétaires engendrées par la mise en œuvre du PAS ». A l'évaluation du projet en 1993, la rareté sur le marché de l'emploi marocain de techniciens de la santé notamment, était donc un fait patent pour les autorités marocaines qui ont participé à l'étude du projet sinon pour la Banque. Une bonne préparation du projet et une étude plus critique du projet proposé par les autorités marocaines auraient permis d'éviter un

surdimensionnement du projet par rapport aux moyens humains disponibles et les dysfonctionnements opérationnels.

Ce cas illustre également les incohérences de la Banque qui finance des projets dont la réussite est entravée par les conséquences du PAS qu'elle a contribué à mettre en place. Les rapports d'évaluation de projet font pourtant l'objet d'une large distribution et de discussion à divers niveaux hiérarchiques pour éviter de telles incohérences et dysfonctionnements internes.

Il en est de même des études géotechniques qui ne sont pas réalisées parce que les autorités marocaines estiment qu'elles sont inutiles ; ces mêmes autorités avaient pourtant participé à la conception du projet et approuvé sa conception. Des activités de formation et d'appui à la formation ainsi que dix unités de maintenance des infrastructures ne sont pas mises en place malgré leur nécessité mais le RAP n'explique pas ces lacunes.

Si le projet initial semblait suffisamment étudié et cohérent, l'importance des modifications techniques et financières apportées en cours d'exécution contredisent cette analyse et sont le signe patent d'un manque de maturité du projet à son approbation par la Banque et ce malgré une préparation en bonne et due forme sur le terrain. Toutes ces modifications techniques et financières (annulations de 36% du montant total des financements) auraient dû entraîner une réévaluation du projet et une modification de la matrice MPDE avec révision conséquente des objectifs, résultats et performances.

OPEV estime que l'évaluation, par le RAP, de la formulation du projet est bien détaillée mais sa qualité est Peu Satisfaisante à cause de l'absence de formulation claire des lacunes et incohérences du projet et de la Banque.

b. Réalisation du projet

La description et l'analyse, dans le RAP, de l'exécution du projet dans ses divers éléments sont suffisamment détaillées dans toutes les composantes et les justifications des variations de délais et de coûts sont adéquates. La performance à l'exécution n'est pas qualifiée au chapitre 3 du rapport, mais est jugée Satisfaisante dans le tableau de notation avec une note résultante de 2/4 ce qui est inapproprié. La performance de l'exécution du projet est Insatisfaisante mais la qualité de l'évaluation de la performance par le RAP est néanmoins jugée Satisfaisante malgré cette erreur d'interprétation.

c. Performances et résultats du projet

L'évaluation par le RAP de la performance opérationnelle du projet est jugée Satisfaisante. Le RAP fait une description détaillée et une analyse adéquate des résultats du projet qui sont pour la plupart bien quantifiés et non qualitatifs, mais l'absence (i) de l'évaluation de la pertinence des conditions, détaillées par ailleurs dans le chapitre de l'Exécution du projet, et (ii) celle de l'analyse de l'impact des variations de délais, de coûts, et techniques sur les performances techniques et financières du projet tel qu'elles étaient prévues initialement, viennent atténuer la portée de cette évaluation.

L'évaluation, par le RAP, de la performance institutionnelle est jugée Insatisfaisante. Elle n'est pas qualifiée dans le rapport et reçoit une note moyenne de 2,5/4 dans le tableau de notation, donc Satisfaisante. Cette note est inappropriée car le transfert de technologie, véhiculé en principe par l'assistance technique, n'est pas noté alors que cette AT a quitté le projet avant la fin de son mandat. Par ailleurs le RAP n'a pas tiré toutes les conclusions qui s'imposent sur les lacunes institutionnelles des administrations marocaines impliquées dans la réalisation du projet, lesquelles lacunes sont pourtant identifiées tout au long du rapport.

Le RAP n'a pas procédé à l'évaluation de la performance économique du projet, en conséquence sa performance est jugée Hautement Insatisfaisante dans ce domaine. Nous remarquons toutefois que cette absence d'évaluation de la performance économique est une constante dans les projets de santé de la Banque ainsi que l'a relevée « La revue de l'efficacité de l'assistance de la Banque au secteur de la santé » effectuée en 2006 par OPEV, qui souligne « qu'aucun des 82 REP n'a fait état d'une analyse coût-efficacité, même rudimentaire, si ce n'est des affirmations non étayées selon lesquelles les installations.... seraient rentables. »

L'évaluation de la performance des entrepreneurs, fournisseurs et autres prestataires de service est dans l'ensemble adéquate et suffisamment développée.

d. Incidences sociales et environnementales

L'évaluation par le RAP de l'impact social du projet est jugée Peu Satisfaisante. Dans son évaluation le RAP fait un amalgame entre les impacts sociaux et les résultats du projet, qui relèvent bien évidemment du domaine social. A l'exception de l'analyse de l'impact sur les conditions de vie du personnel, qui est adéquate et correspond bien au sujet traité, le reste des descriptions et analyses d'impacts sont hors contexte, inappropriés dans ce paragraphe. Les impacts sociaux que le RAP aurait du répertorier sont par exemple les conséquences de l'amélioration de la santé sur les activités scolaires, professionnelles, familiales et sociales des populations cibles.

L'évaluation par le RAP de l'impact environnemental du projet est Très Satisfaisante ; la description et l'analyse des impacts, sont concises et adéquates.

e. Durabilité

L'évaluation de la durabilité du projet par le RAP est Satisfaisante avec l'analyse adéquate de ses principales composantes. Le RAP n'a pas qualifié la performance de la durabilité du projet dans les développements du rapport.

f. Performance de la Banque et de l'Emprunteur

L'évaluation, par le RAP, des performances de la Banque et de l'Emprunteur est Satisfaisante. L'analyse de la performance de la Banque est adéquate et bien détaillée par rapport à chacun des aspects de la conception, de l'exécution et des résultats du projet. Celle relative à l'Emprunteur, bien que sommaire, couvre bien toutes les lacunes et faiblesses relevées au cours de la mise en œuvre du projet.

g. Notation globale

La qualité de l'évaluation de la performance globale du projet par le RAP est Peu Satisfaisante car trop qualitative et ne s'appuie pas sur les résultats précis, les données chiffrées relatives au projet, qui existent pourtant dans le rapport.

Les notes attribuées aux critères élémentaires dans le tableau de Résultats, quand elles existent, sont inadéquates et surestimées ; elles seront corrigées en conséquence. Ainsi l'élément « réduction de la pauvreté... », noté 3/4, que le RAP justifie dans le tableau par l'affirmation, non étayée par ailleurs, que le PRSSB a contribué à améliorer le niveau de vie des populations défavorisées.

L'élément « politique sectorielle » noté 4/4 (Hautement Satisfaisant) est également surestimé sans justification acceptable, sinon que le projet était un bon instrument de mise en œuvre de la politique. Les dysfonctionnements institutionnels et les divers changements (décentralisation) qui

ont entravé la bonne exécution du projet sont illustratifs, tout comme les lacunes en matière de disponibilité du personnel et de financement des formations qui sont pourtant des facteurs importants dans toute politique. Il en est de même de l'élément « promotion du secteur privé », élément non transcendant dans la performance globale du projet, qui est noté 4/4 sans justification tangible sinon le nombre élevé d'entreprises ayant participé à l'exécution du projet.

Par contre les éléments relatifs au volet matériel (réalisations physiques) et financier n'ont pas été notés.

h. Conclusions, enseignements et recommandations

La conclusion du RAP est jugée Satisfaisante. Elle est adéquate et suffisamment détaillée avec l'énumération des principaux facteurs qui ont positivement ou négativement influé les diverses performances du projet.

Enseignements et recommandations:

Les enseignements tirés par le RAP sont pertinents et cohérents avec les développements du rapport et les recommandations y répondent de façon adéquate.

OPEV est d'accord avec l'ensemble de ces recommandations mais insiste sur la nécessaire bonne qualité des projets à l'entrée qui va de pair avec la bonne évaluation des capacités institutionnelles de l'Emprunteur à tous les niveaux hiérarchiques et géographiques impliqués dans le projet. Il est également nécessaire d'améliorer et/ou refonder le système d'évaluation des projets de santé qui devrait notamment intégrer l'étude/impact économique du projet sous une forme à définir (analyse coût-efficacité, coût d'opportunité etc.) et la définition d'une batterie d'indicateurs de performances adossés à des indicateurs de référence ou étalons.

5. Degré de priorité du projet en vue d'une activité d'évaluation de performance

La qualité du RAP, dont la note s'établit à 2,62 est Satisfaisante mais la performance globale du projet s'avère Peu Satisfaisante après la rectification des notes surestimées ou occultées dans le tableau de notation.

OPEV a récemment procédé à la revue de l'efficacité de l'assistance de la Banque au secteur de la santé ainsi qu'à la revue de l'assistance de la Banque dans le secteur de la santé au Maroc et a utilisé les données relatives au présent projet. Il n'est donc pas nécessaire de recourir à une post-évaluation plus détaillée de ce projet.

**RENFORCEMENT DES SOINS DE SANTE DE BASE EN ZONES RURALES
ROYAUME DU MAROC**

GRILLE DE NOTATION DU RAP

Prêt N° B/MAR/SAN/93/45 (20001190000043) et F/MAR/SAN/93/5 (2100150000521)

Projet: Renforcement des soins de santé de base en zones rurales

Critères d'évaluation du RAP	Note /4	Observations
1. Adéquation de l'analyse des finalités et de la formulation du projet.	2	La formulation du projet est bien détaillée mais sa qualité est Peu Satisfaisante pour l'absence de formulation claire des lacunes et incohérences du projet et de la Banque. Les objectifs et certains résultats manquent de précision.
2. Adéquation de l'analyse de l'exécution du projet.	3	L'exécution du projet dans ses divers éléments est suffisamment détaillée et les justifications des variations de délais et de coûts sont adéquates. L'évaluation du RAP est Satisfaisante malgré l'erreur d'interprétation de la note obtenue.
3. Sûreté du jugement au sujet de la performance et des résultats du projet.	2	L'évaluation de la performance opérationnelle est Satisfaisante mais elle est atténuée par les insuffisances signalées sur les performances institutionnelle et économique.
4. Adéquation de l'analyse des incidences sociales et environnementales.	3	L'analyse des incidences sociales n'est pas Satisfaisante contrairement à celle des incidences environnementales qui est jugée Très Satisfaisante.
5 Sûreté du jugement au sujet de la durabilité du projet, en fonction de la programmation future de l'entretien et de sa phase opérationnelle.	3	L'appréciation de la durabilité du projet est Satisfaisante, le RAP a bien analysé tous les éléments de cette performance.
6. Sûreté du jugement au sujet de la performance de la Banque et de l'Emprunteur.	3	L'évaluation des performances de la Banque et de l'Emprunteur est Satisfaisante.
7. Cohérence de la notation globale avec les notations des composantes individuelles.	2	La notation globale est Peu Satisfaisante. Elle est trop qualitative et a surestimé certains éléments de cette performance tout en négligeant des éléments transcendants comme les réalisations physiques.
8. Adéquation de l'analyse et de la clarté des conclusions, des leçons tirées et les recommandations	3	Les conclusions, enseignements tirés et recommandations sont adéquats et cohérents avec les analyses du rapport.
Notation globale	2.62	La qualité du RAP est globalement Satisfaisante

Le RAP est dans son ensemble de qualité Satisfaisante mais OPEV, après rectification de la note de quelques éléments du tableau, estime que la performance du projet est globalement Peu Satisfaisante. OPEV approuve les recommandations du RAP et propose des recommandations supplémentaires visant la définition et l'intégration d'un calcul économique dans les REP et RAP et la définition d'indicateurs de référence et d'indicateurs étalons dans les projets de Santé.

Avis du Département concerné :RAP de l'Emprunteur et contribution au RAP de la Banque

Le RAP de l'Emprunteur a été communiqué à la Banque qui a fait les commentaires nécessaires sur son contenu.

Conclusion: La qualité du RAP est jugée Satisfaisante atténuée par l'absence (i) de jugements clairs vis-à-vis de certaines performances et la surestimation de certaines autres performances, (ii) de données chiffrées dans l'évaluation de la performance globale du projet, et (iii) l'amalgame entre les résultats et l'impact social du projet.

**RENFORCEMENT DES SOINS DE SANTE DE BASE EN ZONES RURALES
ROYAUME DU MAROC**

Degré de priorité du projet quant au rapport d'évaluation de performance, l'étude d'impact, l'examen par pays/secteur ou l'étude d'évaluation thématique :

- OPEV a récemment (2005 et 2006) procédé à une revue générale de l'assistance de la Banque dans le secteur de la santé ainsi qu'au Maroc et ne recommande aucune étude ultérieure.

Questions d'intérêt spécial dans l'étude thématique et la revue sectorielle :

Mesure / décision de suivi : Les revues par pays et générales sont très récentes il n'est pas recommandé de faire une post-évaluation du projet. Il est par contre recommandé d'étudier et de mettre en place un canevas d'étude économique (analyse coût-efficacité) et de matrice MPDE type, adéquate pour les projets de la Santé.

NOTE D'EVALUATION DE RAP **Annexe 2**
RENFORCEMENT DES SOINS DE SANTE DE BASE EN ZONES RURALES
ROYAUME DU MAROC

CORRECTION DES NOTES DU RAP

1 - PERFORMANCE DE L'EXECUTION

Indicateurs	Note	Observations
1. Respect du calendrier d'exécution	1	RAS
2. Respect des coûts	2	RAS sur la note. Le Commentaire est discutable.
3. Respect des conditions de l'accord de prêt	2	RAS
4. Adéquation du suivi-évaluation et des rapports d'avancement trimestriels	2	RAS
5. Exploitation satisfaisante	3	RAS
Evaluation globale de la performance d'exécution	2.2	La performance à l'exécution est Peu Satisfaisante handicapée par des faiblesses institutionnelles et un suivi peu efficace.

2 – PERFORMANCES DE LA BANQUE

Indicateurs	Note	Observations
1. A l'identification	3	RAS
2. A la préparation du projet	3	RAS
3. A l'évaluation	2	RAS sauf pour les commentaires qui ne sont pas cohérents avec la note. La qualité à l'entrée s'est avérée de qualité très moyenne
4. A la supervision	2	RAS
<u>Evaluation globale de la performance de la Banque</u>	2.5	La performance de la Banque est tout juste Satisfaisante

EVALUATION DU RAP **Annexe 2**
RENFORCEMENT DES SOINS DE SANTE DE BASE EN ZONES RURALES
ROYAUME DU MAROC

CORRECTION DES NOTATIONS DU RAP

3 - RESULTATS DU PROJET

N°	Indicateurs	Note	Observations
1	Pertinences, réalisation des objectifs	2.67	L'adéquation des objectifs et des réalisations du projet est Satisfaisante
i)	Politique macro-économique	3	RAS
ii)	Politique sectorielle	3	Note minorée, la très haute qualité de la politique en place n'est pas démontrée
iii)	Réalisations physiques	3	Ce volet n'est pas noté dans le RAP
iv)	Résultats économiques	-	Le REP et le RAP ne l'évaluent pas
v)	Aspects sociaux, pauvreté et femmes ...	3	RAS
vi)	Environnement	1	RAS
vii)	Développement du secteur privé	3	Note du RAP surestimée sans justifications
2	Développement Institutionnel	2	La performance institutionnelle est Peu Satisfaisante
i)	Cadre institutionnel	2	Note surestimée, rectifiée.
ii)	Système d'information financier et de gestion, y.c. système d'audit	2	Élément non noté par le RAP estimé en fonction de la performance institutionnelle
iii)	Transfert de technologie	2	L'AT a quitté le projet en cours d'exécution
iv)	Dotation en personnel qualifié, formation et dotation en personnel de contrepartie	2	RAS
3	Durabilité	2.1	La probabilité de pérennité des résultats du projet est Peu Satisfaisante
i)	Engagement continu de l'Emprunteur	3	Note rectifiée car surestimée si l'on tient compte des composantes du projet non réalisées et notamment la formation et l'appui aux systèmes de maintenance.
ii)	Politique environnementale	1	RAS
iii)	Cadre institutionnel	2	RAS
iv)	Viabilité technique ...	2	RAS
v)	Viabilité financière.	-	Le RAP ne calcule pas les coûts récurrents et leur couverture
vi)	Viabilité économique	-	Non évaluée par le RAP
vii)	Viabilité environnementale	2	RAS
viii)	Mécanismes exploitation et maintenance	3	RAS
4	Taux de rentabilité interne	-	Non évaluée
5	Evaluation globale des résultats	2,25	La performance globale du projet est Peu Satisfaisante